

pour établir une proportion comme celle-là, il faut d'abord avoir la base nécessaire, le total contrôlé. Or M. Magnan n'a qu'un chiffre approximatif et plutôt imaginaire car nous n'avons pas à Montréal de recensement annuel des enfants en état d'aller à l'école et Montréal représente plus d'un tiers de la population de la province. Notre cité n'est pas la seule dans la province où ne se fasse aucun recensement annuel. Je n'admets pas la proportion qu'indique M. Magnan, mais serait-elle exacte qu'elle n'affecterait en rien la solution de la question que j'étudie : celle de savoir si nos enfants restent assez longtemps à l'école pour y recevoir une instruction suffisante. La statistique officielle de l'an dernier place 81% des élèves inscrits dans les trois premières années du cours ; 10.8% dans la 4ième ; 4.3% dans la 5ième et 2.2% dans la 6ième. Ces chiffres établissent positivement que M. Magnan lui-même avait raison de dire que le nombre des élèves qui abandonnent la classe après la 4ième année est trop considérable et ils justifient l'affirmation des visiteurs de nos écoles, que les enfants quittent l'école beaucoup trop tôt, même avant la quatrième année.

La section pédagogique du Congrès de la Langue française se plaignait officiellement en 1912 de la scolarité écourtée dans notre province, après avoir entendu M. Magnan. La situation ne s'est pas améliorée depuis. Il n'y a pas à échapper à ce dilemme : ou nos enfants abandonnent l'école vers leur douzième année, ou ils s'éternisent presque tous dans les classes inférieures puisqu'on n'en trouve que 4.3% dans la 5ième et 2.2% dans la 6ième. Dans cette dernière hypothèse, une autre question d'une certaine gravité devrait se poser et une autre enquête s'ouvrir, car les élèves débutant à sept ans devraient atteindre la 5ième classe à douze ans.

D'après le rapport du commissaire de l'Éducation des États-Unis de 1912, on constate que sur le nombre total des enfants ayant de 10 à 14 ans une proportion de 96.15% s'est enrôlée aux écoles en 1911 et dans le rapport de 1916, on trouve que pour 1914, cette proportion est montée à 97.60%. M. Magnan pourrait-il en dire autant de notre province ? Certainement non, car c'est entre 10 et

14 ans que, de son propre avoué, nos enfants quittent nos écoles.

Si nous voulions maintenant comparer notre situation avec les pays qui appliquent sérieusement et depuis longtemps une loi d'obligation scolaire, nos raisons d'être modestes s'accroîtraient. Pour ne citer que la Suède, la Norvège, la Suisse et le Danemark, la statistique établit qu'il n'y a pas un pour cent d'illettrés chez les recrues qui se présentent chaque année à l'armée.

C'est à la lumière de l'expérience acquise que la Belgique se décida à appliquer aux grands maux de la scolarité écourtée et de la fréquentation irrégulière, le seul remède réellement efficace.

Alors que toutes les provinces sœurs exigent un minimum d'instruction chez leurs enfants, allons-nous nous croiser les bras et pratiquer la politique du laisser faire ? Pour en agir ainsi, il nous faudrait affirmer que notre province a raison contre le monde entier. Il nous suffit pourtant d'étudier la statistique pour admettre avec humilité que c'est nous qui retardons.

N'avons-nous pas encore à l'oreille ce cri de détresse lancé par M. l'abbé Perrier, alors visiteur des écoles et répété par ses successeurs : "Les enfants quittent l'école beaucoup trop tôt, c'est navrant !"

Il n'y a pas à nier que notre province a fait des progrès sérieux dans le champ de l'enseignement primaire et que les autorités provinciales et le département de l'Instruction publique ont travaillé avec ardeur pour mettre l'instruction à la portée de toute notre population. Nous ne serons jamais suffisamment reconnaissants envers nos hommes publics qui ont ouvert aux enfants du peuple de belles écoles techniques, parfaitement outillées et des écoles d'agriculture modernes.

Mais tout comme en Belgique, nous souffrons encore d'une scolarité écourtée et il appartient à notre conseil de l'Instruction publique de faire le pas décisif pour mener à bien l'oeuvre dont il a la charge en assurant à tous nos enfants ce degré d'instruction qui les mettra sur un pied d'égalité avec les enfants de toutes les autres provinces.